

## COMMUNE DE BAGARD

---

### DELIBERATIONS

#### SEANCE DU 08 MARS 2016

L'An deux mille seize et le Huit du mois de Mars, à dix-huit heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Thierry BAZALGETTE, Maire

**Etaient présents** : BAZALGETTE Thierry, VEZY Anne, MAERTEN David, CARLE Pierre, DUMAS Sylvie, FRONT Marie-Josèphe, BROUSSE Mickaël, BERNARD Clémence, MAZY Annie, MAURIN Daniel, LOBIER Monique

**Absents excusés** : BENIRBAH Dahbia, ROUSSEL Yves, BINAND Marianne, FREVILLE Franck, MAZUC Chantal, ARNAUD Ingrid

**Absents** : BENOI Bruno, GAZEL Yannick,

**Procurations** : De Mme BENIRBAH à M. MAERTEN ; De M. ROUSSEL à M. BAZALGETTE ; De Mme BINAND à Mme VEZY ; De Mme MAZUC à Mme MAZY ; De M. FREVILLE à M. MAURIN

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT Mme VEZY Anne est désignée comme secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

#### **2016\_03\_01 : LANCEMENT D'UN MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE POUR LA REHABILITATION DE BATIMENTS COMMUNAUX ET AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR SIGNER TOUTES PIECES CONSTITUTIVES DE CETTE CONSULTATION ET POUR RETENIR LES OFFRES ECONOMIQUEMENT LES PLUS AVANTAGEUSES**

Rapporteur Thierry BAZALGETTE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21 et L 2122-21-1

**Vu** le Code des Marchés Publics

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec les titulaires retenus.

Il convient de se prononcer sur la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché ;

Monsieur le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme.

Il précise d'une part les circonstances qui le conduisent à envisager des travaux de réaménagement de la poste et dresse la liste des bâtiments communaux qui feront également l'objet de rénovation (exemples : bibliothèque, salle 2 du foyer...) après instauration d'un ordre de priorités.

Par ailleurs, il indique le coût prévisionnel estimé par le Maître d'œuvre à environ 220.000 € HT.

Monsieur le Maire ajoute que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics)

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide** à l'unanimité :

- **d'autoriser** à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée, dans le cadre de ce projet de réaménagement de bâtiments communaux dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessus ;
- **d'autoriser** le Maire à signer le ou les marchés à intervenir

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.  
Des crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

### **2016\_03\_02 : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE DE L'EAU**

Rapporteur David MAERTEN

**Le Conseil Municipal décide**, après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix POUR) d'approuver le budget du service de l'Eau arrêté aux chiffres suivants :

#### Exploitation

Dépenses	54.548 €
Recettes	54.548 €

#### Investissement

Dépenses	11.973 €
Recettes	11.973 €

#### Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	19
-------------------------------	----

Présents	11
Absents	08
Procurations	05
Suffrages à prendre en compte	16
Votes POUR	16
Votes CONTRE	0
Abstentions	0

**2016\_03\_03 : DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU SERVICE DE L'EAU**

Rapporteur David MAERTEN

**Le Conseil Municipal,**

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation 2015 du service de l'Eau voté le 23 février 2016 ;

**Constatant que** ce compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 29.758 €

**Considérant** un besoin de financement de la section d'investissement sur son budget primitif 2016

**Décide**, à l'unanimité (16 voix POUR) d'affecter le résultat d'exploitation du service de l'eau comme suit :

Affectation du résultat C/1068 en section d'investissement	6.210,00
Reste pour excédent antérieur reporté C/002 en section de fonctionnement	23.548,00
Vérification (excédent du CA 2015)	29.758,00

**2016\_03\_04 : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

**Le Conseil Municipal décide**, après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix POUR) d'approuver le budget du service de l'assainissement arrêté aux chiffres suivants :

Exploitation

Dépenses	44.911 €
Recettes	44.911€

Investissement

Dépenses	42.219 €
Recettes	42.219 €

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	19
Présents	11
Absents	08
Procurations	05
Suffrages à prendre en compte	16
Votes POUR	16
Votes CONTRE	0
Abstentions	0